



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé



N°11542\*05

DECLARATION  D'OUVERTURE  DE MUTATION  DE TRANSLATION (1)

D'un débit de boissons à consommer sur place

D'un restaurant

D'un débit de boissons à emporter

(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

I Catégorie de licence (1)

Débit de boissons à consommer sur place

Licence de 3<sup>ème</sup> catégorie

Licence de 4<sup>ème</sup> catégorie (2)

Restaurant

Petite licence restaurant

Licence restaurant

Débit de boissons à emporter

Petite licence à emporter

Licence à emporter

II Le débit de boissons

Enseigne \_\_\_\_\_

Adresse et numéro de téléphone \_\_\_\_\_

III Propriétaire(s) du fonds de commerce:

Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Prénom :

Profession :

Profession :

Profession :

Adresse du domicile :

Adresse du domicile :

Adresse du domicile :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Adresse email :

Adresse email :

Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société :

Adresse du siège :

Numéro de téléphone :



(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

(4) Notamment (non limitatif):

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(5) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés